



MAIRIE D'ORLÉAT

4 rue de Fougères
63190 Orléat

Tél : 04 73 73 13 02
Fax : 04 73 73 10 32

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023.

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Rémi CHABANAT, Stéphanie YVERNAULT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNER, Sylvette MARECHAL, Héloïse FERRIER.

Ont donné procuration : Richard PONCEPT à Sylvette MARECHAL
Nicole MARQUES à Cédric DAUDUIT

Absent : Cindy FOUR

Sylvette MARECHAL est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION

Travaux de mise en séparatif T3 et T4 ; Groupement de commande
N°2023/02/18

Objet : Marchés publics

Madame le Maire expose au conseil municipal, les travaux d'assainissement de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales T3 et T4.

Madame le Maire informe le conseil municipal, qu'en concordance de ces travaux, des travaux sur les réseaux d'eau sont nécessaires et doivent être effectués par le Syndicat d'eaux Dore allier et qu'en conséquence il y aurait lieu de signer une convention constitutive d'un groupement de commande entre la commune et le syndicat d'eaux Dore Allier.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le coordonnateur du présent groupement est assuré par la Commune d'Orléat.

Madame le Maire donne lecture de ladite convention.

AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230218-DE
Reçu le 02/03/2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Commune d'Orléat coordonnateur du groupement.
- autorise Madame le Maire à signer la convention au nom de la commune.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 27 février 2023

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT



AR Prefecture

063-216302653-20230227-20230218-DE
Reçu le 02/03/2023